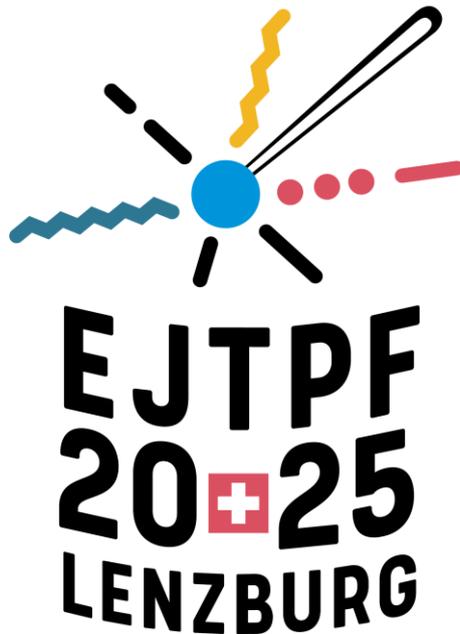




Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband
Association Suisse des Tambours et Fifres
Associazione Svizzera dei Tamburini e Pifferi

Commissions musicales de l'ASTF
Direction des concours
BK Barbara Berli
TK Martin Grätzer

3^e Fête fédérale des jeunes tambours et jeunes fifres



Programme de Concours

Lenzburg, septembre 2024

Chers jeunes tambours, jeunes fifres et jeunes clairons,

Les commissions musicales (CM) de l'Association Suisse des Tambours et Fifres (ASTF) ont le plaisir de vous présenter le programme des concours de la 3^e Fête fédérale des jeunes tambours et jeunes fifres, qui se déroulera du 19 au 21 septembre 2025 à Lenzburg. Le comité d'organisation « Lenzburg 2025 », ainsi que les commissions musicales de l'ASTF vous invitent chaleureusement à participer à cet événement <http://www.Lenzburg2025.ch>.

Les concours individuels ainsi que les concours SoloDuo se dérouleront le vendredi. Le samedi est réservé aux concours de sections et de groupes.

Les conditions de concours et de participation sont réglées par le [Règlement de Fête et de Concours de l'ASTF du 10.11.2018](#), ainsi que par le présent programme de concours.

Le répertoire des compositions de l'ASTF, édition janvier 2025, sert de base au choix des marches et des compositions pour les tambours et peut être consulté à tout moment (dès début janvier 2025) sur le site de la [commission de classification](#) de l'ASTF. La méthode de l'ASTF "Roulement" peut être obtenue contre facture auprès du [shop de l'ASTF](#), chez Kathrin Dreier, Steigstrasse 7, 9230 Flawil. Le [répertoire de compositions pour instruments à vent de l'ASTF 2025](#) sert de base pour les piccolos bâlois, les fifres anciens et les clairons ainsi que pour les partitions tambours des marches mixtes. Lors des concours, seules les versions des marches et compositions déposées dans les répertoires de compositions de l'ASTF sont autorisées. Il appartient aux concurrents de contrôler ces versions. Les fifres Natwärisch ne peuvent interpréter que les pièces et marches figurant dans le répertoire des [compositions 2025 pour Natwärisch](#).

Pour toute demande supplémentaire de nature musicale, veuillez vous adresser par écrit à la direction des concours :

- Responsable de la commission des instruments à vent : Barbara Berli, barbara.berli@stpv-astf.ch
- Responsable de la commission des tambours : Martin Grätzer, martin.graetzer@stpv-astf.ch

Le comité d'organisation de "Lenzburg 2025" et les commissions musicales de l'ASTF se réjouissent d'ores et déjà de la réussite des concours et de l'organisation d'une magnifique fête. Nous espérons pouvoir accueillir à Lenzburg le plus grand nombre possible de participants de toute la Suisse.

ASSOCIATION SUISSE DES TAMBOURS ET FIFRES

Commission des
Instruments à vent

Commission des tambours



Barbara Berli

Martin Grätzer

*Afin de faciliter la lisibilité de ce programme de concours, nous n'utilisons plus que la forme masculine dans les chapitres ci-dessous. Il va de soi que nous incluons toujours tous les concurrents et concurrentes.

Information importante

De manière générale, le [Règlement de Fête et de Concours de l'ASTF du 10.11.2018](#) fixe les conditions de base des concours, les conditions de participation, les catégories du concours ainsi que les autres conditions-cadres. Les points suivants, appelés conditions particulières de concours, ainsi que leurs explications doivent être respectées en tant que compléments obligatoires. Il convient de tenir compte en particulier du [Codex des concours](#) qui se trouve sur le site Internet de l'ASTF sous « Documents » puis "Statuts et règlements". En s'inscrivant, les concurrents acceptent le Règlement de Fête et de Concours de l'ASTF, le codex des concours, le présent programme de concours ainsi que les dispositions de protection des données de l'ASTF.

Toutes les catégories individuelles, y compris les finales, ainsi que toutes les catégories SoloDuo auront lieu le vendredi 19 septembre 2025. Le samedi 20 septembre 2025 auront lieu les autres concours de groupe, de section et les concours des catégories mixtes. En s'inscrivant, les concurrents s'engagent à accepter le plan horaire.

Dates importantes :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Mise en ligne du programme de concours | Fin septembre 2024 |
| - Inscription provisoire | Octobre à novembre 2024 |
| - Inscription définitive | Fin mars 2025 |
| - Clôture des inscriptions | Fin avril 2025 |
| - Publication de l'horaire V1.0 | Fin mai 2025 |
| - Expiration du délai de mutation | 30 juin 2025 |
| - Publication de l'horaire définitif | Août 2025 |

Conditions de concours particulières

Conditions de participation

1. Catégories d'âge autorisé à participer :

Catégorie		Année de naissance
Concours de section mixte	TPJ, TNJ, TFAJ, TCJ, TPerJ	2005 et plus jeune
Concours de section	SJ1	2005 et plus jeune
	SJ2	2005 et plus jeune
	SJ3	2005 et plus jeune
	SPJ	2005 et plus jeune
	SCJ	2005 et plus jeune
Concours de groupe	GNJ, GFAJ	2005 et plus jeune
	SDTPJ, SDTNJ, SDTAJ, SDTCJ	2005 et plus jeune
Concours individuels	T1J	2005 et plus jeune
	T2J	2008 et plus jeune
	T3J	2011 et plus jeune
	T4J	2013 et plus jeune
	T5J	2015 et plus jeune
	P1J	2005 et plus jeune
	P2J	2009 et plus jeune
	P3J	2011 et plus jeune
	N1J	2005 et plus jeune
	N2J	2009 et plus jeune
	N3J	2011 et plus jeune
	FA1J	2005 et plus jeune
	FA2J	2009 et plus jeune
	C1J	2005 et plus jeune
	C2J	2009 et plus jeune

- Les concurrents qui suivent ou ont suivi une **formation musicale militaire** ne sont **pas autorisés** à participer aux concours.
- Pour les **catégories sections mixtes TPJ**, le nombre minimal de fifres est de **6**, pour **TCJ**, le nombre minimal de clairons est de **3**, pour **TNJ** et **TFAJ**, le nombre minimal de fifres est de **6**. Le nombre minimum de tambours pour toutes ces catégories est de **3**.
- Pour tous les autres **concours de sections** des catégories **S1J, S2J, S3J, SPJ** et **SCJ**, le nombre minimal de participants est de **5** (directeur non compris). Chaque société peut participer avec une section au maximum par catégorie.
- Dans les **concours de groupes GNJ**, le nombre de fifres est de **4** au minimum et de **6** au maximum. Dans la catégorie **GFAJ** le nombre de fifres est de **3** au minimum et de **5** au maximum. Dans ces catégories, plusieurs groupes peuvent être formés par société. Chaque concurrent ne peut participer que dans un seul groupe par catégorie. Chaque groupe choisit un nom original lors de l'inscription au concours et l'indique sous la rubrique correspondante.

6. Dans les **concours de sections mixtes**, les **concours de sections** ainsi que dans les **concours de groupes** GNJ et GFAJ, **il est interdit de renforcer l'effectif par des personnes externes à la société**, à l'exception des sociétés qui se regroupent pour le concours en raison d'un nombre insuffisant de jeunes tambours, jeunes fifres ou jeunes clairons et qui le mentionnent lors de l'inscription. Les membres jouant dans plusieurs sociétés ne peuvent concourir dans la même catégorie qu'avec une seule formation. **Les directeurs** sont dispensés de cette prescription si l'horaire des concours permet des engagements multiples (**mentionner impérativement les engagements multiples lors de l'inscription**).
7. **Catégories SoloDuo** : Les tambours et fifres, respectivement les clairons, qui s'inscrivent pour les catégories SoloDuo et pour le concours individuel, doivent impérativement le **mentionner** lors de l'inscription au concours individuel. Dans les catégories SoloDuo, les groupes composés de musiciens de **différentes sociétés** sont également admis. Chaque concurrent ne peut participer qu'une seule fois. Les groupes choisissent un nom de groupe original et l'indique sous la rubrique correspondante.
8. Les groupes SoloDuo en **SDTPJ, SDTAJ et SDTCJ** se composent d'**un** tambour et d'**un** instrument à vent. En **SDTNJ**, **un** tambour et **au maximum deux** fifres Natwärisch sont autorisés. Si deux fifres jouent, l'exécution doit être à deux voix.

Calendrier / Délai de mutations

9. L'**horaire** final est **contraignant**. Les concurrents ayant un **retard de plus de 5 minutes** peuvent être exclus du concours. Une fois la prestation terminée, les concurrents doivent se rendre immédiatement à la place de concours suivante (pas de déplacement par groupe).
10. Dans les concours de sections mixtes (**TPJ, TNJ, TFAJ, TCJ, TPerJ**), dans les concours de sections **S1J, S2J, S3J, SPJ, SCJ** et dans les catégories de groupes **GNJ** et **GFAJ**, ainsi que dans toutes les **catégories de concours individuels** des **Tambours, Piccolos bâlois, Fifres anciens et Clairons**, le **choix** et l'**ordre** des compositions annoncées avec l'**inscription définitive** sont **contraignants**.
11. **Les mutations** des heures de passage devant le jury, qui ont été publiées, ne sont en principe **plus acceptées**. En cas de force majeure, la direction des concours en décidera. Les mutations de pièces sont possibles jusqu'à la fin du délai de mutation, soit le **lundi le 30 juin 2025 à 23h59**.
12. Une **liste contraignante** avec les pièces inscrites apparaît avec l'horaire définitif.

Prestations

13. Toutes les prestations doivent être exécutées intégralement, **par cœur**, dès le début, sans aucun moyen auxiliaire (p. ex. métronome, écouteurs, in-ears, etc.) et **en respectant la partition** (selon la liste de compositions actuelles pour tambours et le répertoire des instruments à vent de l'ASTF). Cela comprend également la dynamique (si elle est notée), les répétitions, les reprises, les intros/préludes, les parties intermédiaires et les solos.
14. Si des catégories prévoient **un nombre minimal** de mesures, celui-ci doit être **respecté**.
15. Les présentations ne peuvent **pas** être **identiques** aux différentes **places du jury** dans la même catégorie.
16. Pour les catégories **P1J, P2J et P3J** et **SDTPJ**, la **voix principale** doit être interprétée. Toutefois, si la mélodie passe par endroits à une voix inférieure, il est recommandé de la jouer.
17. Le **Bass-Piccolo** est autorisé pour les catégories **TPJ** et **SPJ**. Cela ne change rien aux chances de participation au concours. S'il est utilisé, veuillez le mentionner lors de l'inscription.
18. **Les voix supplémentaires** (voix d'ornement et/ou 4^e voix) peuvent être présentées dans les catégories **TPJ** et **SPJ**, pour autant qu'elles soient mentionnées dans le **répertoire actuel des compositions pour instruments à vent** de l'ASTF. Si elles sont utilisées, veuillez le mentionner lors de l'inscription.
19. Dans les **concours individuels** des catégories **N1J, N2J et N3J**, seules les marches et compositions annoncées dans la catégorie correspondante peuvent être exécutées.

20. Les **sections tambours** et les sections mixtes **TNJ** doivent être **dirigées** à tous les postes de jury. Les directeurs ne sont soumis à aucune limite d'âge.
21. Les compositions 1 et 2 choisies dans les concours de sections mixtes **TPJ**, **TFAJ**, **TCJ** et **TPerJ**, ainsi que dans les concours de sections **SPJ** et **SCJ** peuvent être **dirigées**, mais **ne le doivent pas**.
22. Sauf décision contraire de la **direction des concours**, une prestation **non conforme** aux **dispositions** ci-dessus sera sanctionnée par une **déduction d'au moins un point par place de jury**.

Règles d'application et finales

23. La direction des concours décide, sur la base du nombre d'inscriptions, si une catégorie est organisée ou sur un éventuel regroupement de catégories.
24. La direction des concours décide, sur la base du nombre d'inscriptions et selon le [Règlement de fête et de Concours de l'ASTF du 10.11.2018](#), dans quels concours individuels et de quelle manière une finale sera organisée.
25. La communication correspondante sera faite avec l'horaire définitif.

Couronnes et égalité de points

26. Les sociétés qui ont participé aux concours dans **différentes catégories** ne reçoivent **que la plus haute** des distinctions (couronne) qu'ils ont remportées.
27. En cas d'égalité de points, **des rangs identiques** sont possibles. Il est donc possible d'avoir plusieurs vainqueurs de la fête avec le même nombre de points.
28. En cas d'**égalité de points** ayant une influence sur une qualification pour la finale ou un prix de concours, la règle suivante s'applique dans toutes les catégories (y compris la finale) : c'est toujours la **meilleure note globale** de la **dernière place du jury** qui compte. S'il y a toujours égalité de points, différentes notes d'évaluation sont attribuées par catégorie conformément au tableau suivant :

Catégorie	Ordre de prise en compte
Catégories tambours (dernière place de jury) et TPerJ	1. exécution technique, 2. rythme, 3. dynamique
Catégories mixtes des instruments à vent (dernière place du jury) et catégories SoloDuo	1. dynamique/expression musicale, 2. synchronisme/rythme
Concours de sections des instruments à vent, GNJ, GFAJ et toutes les catégories individuelles des instruments à vent (dernière place de jury)	1. interprétation, resp. 1. impression musicale générale, 2. rythme/mesure, 3. approche/accordage

S'il y a toujours égalité de points, il est procédé à un tirage au sort.

Liste des concours

1	Concours de sections mixtes	8
1.1	Catégorie TPJ Tambours et Fifres (piccolo bâlois)	8
1.2	Catégorie TNJ Tambours et Natwärisch (Ahnenmusik)	8
1.3	Catégorie TFAJ Tambours et Fifres Anciens	9
1.4	Catégorie TCJ Tambours et Clairons	9
1.5	Catégorie TPerJ Tambours et Percussions	10
2	Concours de sections	12
2.1	Catégorie S1J Sections Tambours	12
2.2	Catégorie S2J Sections Tambours	13
2.3	Catégorie S3J Sections Tambours	14
2.4	Catégorie SPJ Sections Fifres (piccolo bâlois)	15
2.5	Catégorie SCJ Sections Clairons	15
3	Concours de groupes	16
3.1	Catégorie GNJ Groupes Natwärisch	16
3.2	Catégorie GFAJ Groupes Fifres Anciens	16
3.3	Catégorie SDTPJ SoloDuo Tambour / Fifre (Piccolo bâlois)	17
3.4	Catégorie SDTNJ SoloDuo Tambour / Fifre Natwärisch	17
3.5	Catégorie SDTAJ SoloDuo Tambour / Fifre Ancien	18
3.6	Catégorie SDTCJ SoloDuo Tambour / Clairon	18
4	Concours individuels tambours	19
4.1	Catégorie T1J Tambours	19
4.2	Catégorie T2J Tambours	20
4.3	Catégorie T3J Tambours	21
4.4	Catégorie T4J Tambours	22
4.5	Catégorie T5J Tambours	23
5	Concours individuels Fifres (Piccolo bâlois)	24
5.1	Catégorie P1J Fifres (Piccolo bâlois)	24
5.2	Catégorie P2J Fifres (Piccolo bâlois)	24
5.3	Catégorie P3J Fifres (Piccolo bâlois)	25
6	Concours individuels Fifres Natwärisch	26
6.1	Catégorie N1J Fifres Natwärisch	26
6.2	Catégorie N2J Fifres Natwärisch	26
6.3	Catégorie N3J Fifres Natwärisch	27
7	Concours individuels Fifres Anciens	28
7.1	Catégorie FA1J Fifres Anciens	28
7.2	Catégorie FA2J Fifres Anciens	28
8	Concours individuels Clairons	29
8.1	Catégorie C1J Clairons	29
8.2	Catégorie C2J Clairons	29

1 Concours de sections mixtes

1.1 Catégorie TPJ Tambours et Fifres (piccolo bâlois)

TPJ.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TPJ.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :		
Instruments à vent	10 points	
Synchronisation/Rythme	20 points	
Dynamique/expression musicale	20 points	
Tambours	10 points	60 points
Maximum de points atteignables		240 points

Remarques particulières :

La Retraite Fifres n'est pas autorisée.

Voir les conditions particulières du concours.

1.2 Catégorie TNJ Tambours et Natwärisch (Ahnenmusik)

TNJ.1 Marche ou composition au choix 1
Une marche ou une composition au libre choix

TNJ.2 Marche libre ou composition au choix 2
Une marche ou une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :		
Instruments à vent	10 points	
Synchronisation/Rythme	20 points	
Dynamique/expression musicale	20 points	
Tambours	10 points	60 points
Maximum de points atteignables		240 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

1.3 Catégorie TFAJ Tambours et Fifres Anciens

TFAJ.1 Composition à choix 1
Une composition au libre choix

TFAJ.2 Composition à choix 2
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :			
Instruments à vent	10 points		
Synchronisation/Rythme	20 points		
Dynamique/expression musicale	20 points		
Tambours	10 points		60 points
Maximum de points atteignables			240 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

1.4 Catégorie TCJ Tambours et Clairons

TCJ.1 Composition à choix 1
Une composition au libre choix

TCJ.2 Composition à choix libre 2
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :			
Instruments à vent	10 points		
Synchronisation/Rythme	20 points		
Dynamique/expression musicale	20 points		
Tambours	10 points		60 points
Maximum de points atteignables			240 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

1.5 Catégorie TPerJ Tambours et Percussions

TPerJ.1 Composition au choix

selon les dispositions ci-dessous

Taxation :

Tambours	10 points
Exécution technique, Tambour	
Percussions	10 points
Exécution technique et maniement correct	
Rythme et jeu d'ensemble	10 points
Rythme TPer, Jeu d'ensemble TPer	
Dynamique et équilibre	10 points
Dynamique TPer, équilibre sonore de tous les instruments	
Accord, sonorité et choix des instruments	10 points
Accord des instruments, timbre, choix des instruments	
Présentation musicale, effet visuel et impression générale	10 points
Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et d'écoute, Synchronisme, jeu d'ensemble, impression générale	
 Maximum de points atteignables	 60 points

Remarques particulières :

Compositions autorisées :

Toutes les compositions figurant dans le répertoire des compositions de l'ASTF actuellement en vigueur / pièces rythmiques sous "T/RI" et comportant au moins 4 parties d'instruments différentes peuvent être jouées. Le drumset est autorisé s'il n'est pas utilisé en tant que soliste. Une partition de direction doit être disponible.

Les compositions qui ne figurent pas dans cette liste, mais qui répondent aux critères susmentionnés, peuvent également être soumises. Celles-ci seront examinées par la CT/ASTF qui vérifiera si elles répondent aux exigences et les classera.

L'inscription définitive doit être accompagnée de 4 partitions de direction de la composition annoncée, avec les numéros de mesures consécutifs.

Les sections de cette catégorie ne doivent pas être dirigées.

Pour les sections participantes, la musique doit être mise au premier plan. Il s'agit de mettre en œuvre les compositions de manière à divertir l'auditeur au plus haut niveau musical possible.

Afin de présenter la composition de la manière la plus intéressante possible, les sociétés ont une certaine liberté quant aux effets visuels des baguettes. Il faut toutefois veiller à ce que ceux-ci ne perturbent pas le déroulement de la composition et ne soient pas imposés. Le choix et la réalisation de ces effets doivent être adaptés à la composition et convaincants. La règle ici est : moins, c'est plus ! La musique reste toujours au premier plan !

Si une composition contient déjà des effets visuels dans sa version originale, ceux-ci peuvent bien sûr être conservés ou étendus comme décrit ci-dessus.

Un accordage équilibré et le son des instruments de percussion sont également évalués par le jury.

La prestation doit être conforme à la partition soumise. Les mouvements chorégraphiques sont exclus.

Ce concours a lieu, si possible, dans une salle.

Le jury est composé de juges tambours expérimentés, titulaires d'un diplôme de haute école de musique en drumset / percussion ou présentant le bagage musical / en percussion nécessaire pour accomplir cette tâche exigeante. Les batteurs "purs" ne sont pas représentés dans le jury.

Un document d'information indique textuellement les points sur lesquels les jurés sont attentifs. Ce document, ainsi que le [tableau de taxation des TPer](#), sont disponibles sur le site de l'ASTF.

2 Concours de sections

2.1 Catégorie S1J Sections Tambours

S1J.1 Principes

Roulement	10 points	
Double ou Bataflafla	10 points	20 points

S1J.2 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) au choix

6 parties avec répétitions d'une marche bâloise ou d'une marche de classe 1 à 3

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.60 à 1.00		

S1J.3 Composition au choix (K)

Une composition au libre choix de classe 1 à 3.
Les marches ne sont pas autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.60 à 1.00		

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 104.50 points

Bonus :

Classe 1 : 1.00 point
Classe 2 : 0.80 point
Classe 3 : 0.60 point

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

2.2 Catégorie S2J Sections Tambours

S2J.1 Principes

Roulement	10 points	
Double, Batafla ou Coup de diane simple	10 points	20 points

S2J.2 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) au choix

6 parties avec répétitions d'une marche bâloise ou d'une marche de classe 3 à 5

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.20 à 0.60		

S2J.3 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) ou Composition (K) au choix

Une composition au choix de classe 3 à 5

Les marches de classe 3 à 5 doivent comporter 6 parties avec répétition.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.20 à 0.60		

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 103.70 points

Bonus :

Classe 3 : 0.60 point
Classe 4 : 0.40 point
Classe 5 : 0.20 point

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

2.3 Catégorie S3J Sections Tambours

S3J.1 Principe et Marches d'ordonnance

Principe

Triolet d'ordonnance ou Fla 10 points

Marches d'ordonnance

2 marches d'ordonnance consécutives au choix parmi les numéros 2 à 12

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	40 points

S3J.2 Principe et Composition (K) ou Marche (M) au choix

Principe

Ra de 5 ou Coup de fin français 10 points

Composition (K) ou Marche (M) au choix

Composition de classe 4 à 6

4 parties avec répétition d'une marche de classe 4 à 6

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	50 points
Bonus : 0.00 à 0.40		

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 92.90 points

Bonus :

Classe 4 : 0.40 point

Classe 5 : 0.20 point

Classe 6 : 0.00 point

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

2.4 Catégorie SPJ Sections Fifres (piccolo bâlois)

SPJ.1 Composition au choix 1

Une composition au choix

SPJ.2 Composition au choix 2

Une composition au choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

2.5 Catégorie SCJ Sections Clairons

SCJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SCJ.2 Composition à choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Culture sonore/Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

3 Concours de groupes

3.1 Catégorie GNJ Groupes Natwärisch

GNJ.1 Marche à choix

Une marche au libre choix

GNJ.2 Marche ou Composition au choix

Une marche ou une composition au libre choix

Taxation :

Jeu d'ensemble	10 points	
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points

Maximum de points atteignables 82 points

Remarques particulières :

Les prestations doivent comprendre au moins 3 parties ou 48 mesures.

Voir les conditions particulières du concours.

3.2 Catégorie GFAJ Groupes Fifres Anciens

GFAJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

GFAJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

3.3 Catégorie SDTPJ SoloDuo Tambour / Fifre (Piccolo bâlois)

SDTPJ Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :		
Instrument à vent	10 points	
Synchronisation/Rythme	20 points	
Dynamique/expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points
Maximum de points atteignables		120 points

Remarques particulières :

La Retraite Fifres n'est pas autorisée.

Voir les conditions particulières du concours.

3.4 Catégorie SDTNJ SoloDuo Tambour / Fifre Natwärisch

SDTNJ Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :		
Instrument(s) à vent	10 points	
Synchronisation/Rythme	20 points	
Dynamique/expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points
Maximum de points atteignables		120 points

Remarques particulières :

Avec deux joueurs de fifre, l'exécution est obligatoirement à deux voix.

Voir les conditions particulières du concours.

3.5 Catégorie SDTAJ SoloDuo Tambour / Fifre Ancien

SDTAJ Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :

Instrument à vent	10 points	
Synchronisation/Rythme	20 points	
Dynamique/expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

3.6 Catégorie SDTCJ SoloDuo Tambour / Clairon

SDTCJ Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation (2 paires de jury) :

Instrument à vent	10 points	
Synchronisation/Rythme	20 points	
Dynamique/expression musicale	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Voir les conditions particulières du concours.

4 Concours individuels tambours

4.1 Catégorie T1J Tambours

T1J.1 Principes

Roulement	10 points	
Double ou Ra de 5	10 points	20 points

T1J.2 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) au choix

6 parties avec répétition d'une marche bâloise ou d'une marche de classe 1 à 4

T1J.3 Composition au choix (K)

Une composition au choix de classe 1 à 4
Les marches ne sont pas autorisées.

Taxation des présentations T1J.2 et T1J.3 :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.40 à 1.00		

Bonus :

Classe 1 : 1.00 point
Classe 2 : 0.80 point
Classe 3 : 0.60 point
Classe 4 : 0.40 point

Maximum de points atteignables 102 points

Année de naissance : 2005 et plus jeune

4.2 Catégorie T2J Tambours

T2J.1 Principes

Roulement	10 points	
Bataflafla ou Ra de 5	10 points	20 points

T2J.2 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) au choix

6 parties avec répétition d'une marche bâloise ou d'une marche de classes 1 à 6

T2J.3 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) ou Composition (K) au choix

Une composition au choix de classe 1 à 6

6 parties avec répétition d'une marche bâloise ou d'une marche de classes 1 à 6

Taxation des présentations T2J.2 et T2J.3 :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.00 à 1.00		

Bonus :

Classe 1 : 1.00 point

Classe 2 : 0.80 point

Classe 3 : 0.60 point

Classe 4 : 0.40 point

Classe 5 : 0.20 point

Classe 6 : 0.00 point

Maximum de points atteignables 102 points

Année de naissance : 2008 et plus jeune

4.3 Catégorie T3J Tambours

T3J.1 Principes

Roulement	10 points	
Ra de 5 ou triolet d'ordonnance	10 points	20 points

T3J.2 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) au choix

6 parties avec répétition d'une marche ou d'une marche bâloise de classe 2 à 6

T3J.3 Marche bâloise (BM) ou Marche (M) ou Composition (K) au choix

Une composition au choix de classe 2 à 6

6 parties avec répétition d'une marche bâloise ou d'une marche de classe 2 à 6

Taxation T3J.2 et T3J.3 :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonus : 0.00 à 0.80		

Bonus :

Classe 2 : 0.80 point

Classe 3 : 0.60 point

Classe 4 : 0.40 point

Classe 5 : 0.20 point

Classe 6 : 0.00 point

Maximum de points atteignables 101.60 points

Année de naissance : 2011 et plus jeune

4.4 Catégorie T4J Tambours

T4J.1 Principe et Marches d'ordonnance

Principe

Roulement 10 points

Marches d'ordonnance au choix

2 marches d'ordonnance consécutives au choix parmi les numéros 2 à 12

Taxation :

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points 40 points

T4J.2 Principe et Marche (M) ou Composition (K) au choix

Principe

Fla ou triolet d'ordonnance 10 points

Marche (M) ou Composition (K) au choix

Une composition au choix de classe 4 à 6

4 parties avec répétition d'une marche de classe 4 à 6

Taxation :

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points

Bonus : 0.00 bis 0.40 50 points

Classe 4 : 0.40 point

Classe 5 : 0.20 point

Classe 6 : 0.00 point

Maximum de points atteignables 90.40 points

Année de naissance : 2013 et plus jeune

4.5 Catégorie T5J Tambours

T5J.1 Principe et Marches d'ordonnance

Principe

Roulement 10 points

Marches d'ordonnance au choix

2 marches d'ordonnance consécutives au choix parmi les numéros 2 à 12

Taxation :

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points 40 points

T5J.2 Principe et Marche (M) ou Composition (K) au choix

Principe

Fla ou triolet d'ordonnance 10 points

Marche (M) ou Composition (K) au choix

Une composition au choix de classe 4 à 6

4 parties avec répétition d'une marche de classe 4 à 6

Taxation :

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points 50 points

Bonus : 0.00 à 0.40

Classe 4 : 0.40 point

Classe 5 : 0.20 point

Classe 6 : 0.00 point

Maximum de points atteignables

90.40 points

Année de naissance : 2015 et plus jeune

5 Concours individuels Fifres (Piccolo bâlois)

5.1 Catégorie P1J Fifres (Piccolo bâlois)

P1J.1 Composition au choix 1
Une composition au choix libre

P1J.2 Composition au choix 2
Une composition au choix libre

Taxation :		
Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Année de naissance : 2005 et plus jeune

5.2 Catégorie P2J Fifres (Piccolo bâlois)

P2J.1 Composition au choix 1
Une composition au choix

P2J.2 Composition au choix 2
Une composition au choix libre

Taxation :		
Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Année de naissance : 2009 et plus jeune

5.3 Catégorie P3J Fifres (Piccolo bâlois)

P3J.1 Composition au choix 1
Une composition au choix libre

P3J.2 Composition au choix 2
Une composition au choix libre

Taxation :		
Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Année de naissance : 2011 et plus jeune

6 Concours individuels Fifres Natwärisch

6.1 Catégorie N1J Fifres Natwärisch

NJ.1 Marche au choix

Une marche au choix libre

NJ.2 Composition au choix

Une composition au choix libre

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	31 points

Maximum de points atteignables 62 points

Année de naissance : 2005 et plus jeune

6.2 Catégorie N2J Fifres Natwärisch

N2J.1 Marche au choix

Une marche au choix libre

N2J.2 Composition au choix

Une composition au choix libre

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	31 points

Maximum de points atteignables 62 points

Année de naissance : 2009 et plus jeune

6.3 Catégorie N3J Fifres Natwärisch

N3J.1 Marche au choix

Une marche au choix libre

N3J.2 Marche ou composition au choix

Une marche ou une composition au choix libre

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	31 points

Maximum de points atteignables 62 points

Année de naissance : 2011 et plus jeune

7 Concours individuels Fifres Anciens

7.1 Catégorie FA1J Fifres Anciens

FA1J.1 Composition au choix 1

Une composition au choix libre

FA1J.2 Composition au choix 2

Une composition au choix libre

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points

Nombre maximal de points atteignables 80 points

Année de naissance : 2005 et plus jeune

7.2 Catégorie FA2J Fifres Anciens

FA2J.1 Composition au choix 1

Une composition au choix libre

FA2J.2 Composition au choix 2

Une composition au choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme/Mesure	10 points	
Pince/Accord	10 points	40 points

Nombre maximal de points atteignables 80 points

Année de naissance : 2009 et plus jeune

8 Concours individuels Clairons

8.1 Catégorie C1J Clairons

C1J.1 Composition au choix 1
Une composition au choix libre

C1J.2 Composition au choix 2
Une composition au choix libre

Taxation :			
Rythme	10 points		
Dynamique	10 points		
Culture sonore	10 points		
Impression générale	10 points	40 points	
Maximum de points atteignables		80 points	

Année de naissance : 2005 et plus jeune

8.2 Catégorie C2J Clairons

C2J.1 Composition au choix 1
Une composition au choix libre

C2J.2 Composition au choix 2
Une composition au choix libre

Taxation :			
Rythme	10 points		
Dynamique	10 points		
Culture sonore	10 points		
Impression générale	10 points	40 points	
Maximum de points atteignables		80 points	

Année de naissance : 2009 et plus jeune